
États financiers de La Fondation canadienne du rein

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Fondation canadienne du rein

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation canadienne du rein (la « Fondation du rein »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du rein au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation du rein conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation du rein à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation du rein ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation du rein.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation du rein.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation du rein à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation du rein à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 20 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

La Fondation canadienne du rein

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Revenus			
Contributions		29 726 016	26 504 128
Legs		1 778 534	4 805 647
Don du surplus de The Canadian Kidney Trustee Corporation	13	394 297	209 587
Revenus de placement alloués aux opérations	5 et 6	1 533 420	1 763 015
		33 432 267	33 282 377
Coût des campagnes de financement		14 207 181	12 971 733
Revenus nets		19 225 086	20 310 644
Dépenses			
Mission			
Recherche		4 427 416	4 264 744
Programmes et services incluant le don d'organes		6 969 253	6 493 740
Relations gouvernementales et communautaires		3 058 691	3 089 572
Développement des bénévoles et de la Fondation		1 517 856	1 178 254
		15 973 216	15 026 310
Gestion et administration		4 735 366	4 368 553
		20 708 582	19 394 863
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses avant l'élément suivant		(1 483 496)	915 781
Revenus (pertes) de placement non alloué aux opérations	5 et 6	1 231 378	(75 099)
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses		(252 118)	840 682

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation canadienne du rein
État de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Non grevés d'affectations	Investis en immobilisations	Affectés d'origine interne (note 9)	Affectés en dotation d'origine externe (note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au 31 décembre 2022	4 875 928	452 058	13 999 623	5 183 271	24 510 880
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses excluant les revenus de placements non alloués aux opérations	468 304	(133 169)	580 646	—	915 781
Pertes de placement non allouées aux opérations	—	—	(75 099)	—	(75 099)
Dotations	—	—	—	22 614	22 614
Revenus de placement réinvestis	—	—	—	11 411	11 411
Transferts interfonds	(1 229 629)	738 314	491 315	—	—
Soldes de fonds au 31 décembre 2023	4 114 603	1 057 203	14 996 485	5 217 296	25 385 587
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses excluant les revenus de placements non alloués aux opérations	144 070	(144 070)	(1 483 496)	—	(1 483 496)
Pertes de placement non allouées aux opérations	—	—	1 231 378	—	1 231 378
Dotations	—	—	—	78 364	78 364
Revenus de placement réinvestis	—	—	—	11 867	11 867
Transferts interfonds	312 958	95 391	(408 349)	—	—
Soldes de fonds au 31 décembre 2024	4 571 631	1 008 524	14 336 018	5 307 527	25 223 700

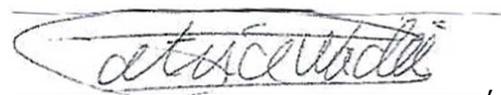
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

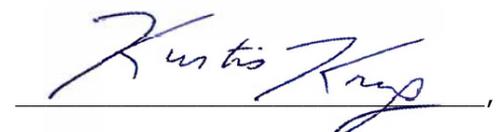
La Fondation canadienne du rein
État de la situation financière
au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		3 361 877	4 160 646
Montant à recevoir de The Canadian Kidney Trustee Corporation	13	574 770	337 677
Intérêts à recevoir et autres débiteurs		2 022 654	2 007 378
Frais payés d'avance		859 239	787 575
		6 818 540	7 293 276
Immobilisations	3	1 305 705	1 396 419
Placements	4	25 034 325	24 374 606
		33 158 570	33 064 301
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	2 099 727	2 131 774
Apports reportés	7	5 537 962	5 207 724
Apports reportés – immobilisations	7	297 181	339 216
		7 934 870	7 678 714
Engagements et obligations contractuelles	11		
Soldes de fonds			
Non grevés d'affectations		4 571 631	4 114 603
Contribution d'un terrain		335 000	335 000
Investis en immobilisations		673 524	722 203
Affectés d'origine interne	9	14 336 018	14 996 485
Affectés en dotation d'origine externe	8	5 307 527	5 217 296
		25 223 700	25 385 587
		33 158 570	33 064 301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

La Fondation canadienne du rein

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	(252 118)	840 682
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	184 873	175 251
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(42 032)	(42 374)
(Gain) perte à la vente de placements	(1 605)	12 173
Perte à la cession d’immobilisations	1 233	292
Variation de la juste valeur non réalisée	(857 483)	67 116
Apports reportés constatés à titre de revenus	(2 526 585)	(3 700 993)
	(3 493 721)	(2 647 853)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Montant à recevoir de The Canadian Kidney Trustee Corporation	(237 093)	1 044 855
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	(15 276)	(424 007)
Frais payés d’avance	(71 664)	487 260
Créditeurs et charges à payer	(32 047)	401 933
	(356 080)	1 510 041
Augmentation des apports reportés	2 340 540	3 256 266
Augmentation (diminution) des apports reportés – réserve sur les revenus de placement	516 283	(239 337)
	2 856 823	3 016 929
	(992 978)	1 879 117
Activités d’investissement		
Acquisition de placements	(2 899 572)	(3 533 489)
Produit de la vente de placements	3 098 941	2 594 655
Acquisition d’immobilisations	(95 391)	(738 314)
	103 978	(1 677 148)
Activités de financement		
Dotations	78 364	22 614
Revenus de placement réinvestis	11 867	11 411
	90 231	34 025
(Diminution) augmentation nette de l’encaisse	(798 769)	235 994
Encaisse au début	4 160 646	3 924 652
Encaisse à la fin	3 361 877	4 160 646

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mission de la Fondation canadienne du rein

La Fondation canadienne du rein se consacre à l'atteinte d'une excellente santé rénale et d'une qualité de vie optimale des personnes atteintes et la découverte d'un traitement pour la guérison de l'insuffisance rénale. La Fondation canadienne du rein (la « Fondation du rein ») est l'organisme national bénévole qui s'emploie à alléger le fardeau que représente l'insuffisance rénale :

- en finançant et en favorisant des recherches innovatrices en vue de trouver de meilleures options thérapeutiques et un traitement curatif;
- en offrant des programmes éducatifs et de soutien afin de prévenir l'insuffisance rénale chez les personnes à risque et donner aux personnes atteintes la capacité d'optimiser leur état de santé;
- en prônant un meilleur accès à des soins de santé de haute qualité;
- en sensibilisant davantage le public à l'importance de maintenir les reins en bonne santé et de consentir au don d'organes.

La Fondation du rein s'appuie sur un vaste réseau de bénévoles qualifiés travaillant en partenariat avec les membres du personnel pour offrir ses programmes et ses services partout au Canada. La Fondation du rein est un organisme de bienfaisance enregistré sous la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est constituée en vertu des lois du Canada.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation du rein devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation du rein qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation du rein dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers dérivés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation du rein comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des produits

La Fondation du rein utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les promesses d'apports non reçus ne sont pas comptabilisées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsque reçus. Les apports affectés sont constatés à titre d'apports reportés et comptabilisés dans les revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées ou lorsque les immobilisations afférentes sont amorties. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des soldes de fonds.

Les revenus de placement non affectés sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement affectés sont reconnus comme apports reportés et sont constatés à titre de revenus au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les revenus de placement devant être ajoutés aux dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des soldes de fonds.

Jusqu'à 4 % de la juste valeur des placements est présentée comme étant des revenus de placement alloués aux opérations. Avec l'approbation du Conseil d'administration national, des revenus de placement additionnels peuvent être alloués aux opérations pour des fins spécifiques. L'excédent ou l'insuffisance, s'il y a lieu, est présenté comme étant des revenus de placement non alloués aux opérations et est transféré à la réserve sur les revenus de placement.

Les revenus provenant des activités de financement sont présentés sur une base brute lorsque la Fondation du rein est considérée comme étant le principal obligé de cette activité. Certains revenus générés dans le cadre de programmes gouvernementaux fortement réglementés et qui se traduisent par un produit net à la Fondation du rein sont comptabilisés sur une base nette.

Dons de services

La Fondation du rein tire un avantage important des dons de temps et de services de la part de bénévoles. Ces apports d'une grande valeur ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût d'achat et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'équipement de bureau et les autres immobilisations sont amortis sur une durée de cinq ans. Le matériel informatique est amorti sur une durée de trois ans. Le bâtiment reçu en don est constaté à sa valeur d'évaluation et est amorti sur une durée de 25 ans. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, de 10 ans.

Ventilation

La Fondation du rein classe ses activités en fonction de la gestion et administration, et de ses quatre programmes d'activités : recherche, programmes et services incluant le don d'organes, relations gouvernementales et communautaires et le développement des bénévoles et de la Fondation. Les coûts associés à chaque activité incluent tous les coûts directs liés à ces activités, y compris les dépenses salariales et les autres dépenses directes. La Fondation du rein contracte également certaines dépenses d'exploitation courantes par rapport à ces activités. Elle examine annuellement ses allocations de coûts pour s'assurer qu'elles demeurent conformes aux changements apportés à ses activités d'exploitation. Les modifications de ces allocations sont appliquées dans l'année de la révision.

Lorsque des coûts partagés ou indirects sont liés à plus d'une activité, la Fondation du rein ventile ces coûts en fonction des efforts déployés pour chaque activité. Ces coûts incluent les dépenses liées au personnel administratif, les dépenses de location et d'autres dépenses d'exploitation ne pouvant être imputées directement à une activité spécifique. Les dépenses admissibles sont ventilées soit selon les espaces physiques, soit selon le temps alloué aux activités par les employés.

La Fondation du rein ventile une partie des dépenses des campagnes de financement aux relations communautaires et communications pour une de ses activités sur la base du principe que certains messages communiqués lors de cette activité sont principalement à des fins éducatives et promeuvent l'engagement du public. Ces coûts sont ventilés selon les meilleures estimations de la direction concernant la tranche des coûts directs du matériel éducatif qui s'applique à des activités non liées au financement.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Immobilisations

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	614 759	125 040	489 719	552 239
Terrain	335 000	—	335 000	335 000
Bâtiment	930 000	627 900	302 100	339 300
Matériel informatique	528 528	392 241	136 287	106 513
Équipement de bureau	339 509	296 910	42 599	63 367
Autres	6 201	6 201	—	—
	2 753 997	1 448 292	1 305 705	1 396 419

4. Placements

	2024			2023		
	Juste valeur	Coût	Pertes non réalisées	Juste valeur	Coût	Pertes non réalisées
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds du marché monétaire	3 241 863	3 277 347	(35 484)	4 424 947	4 543 539	(118 592)
Fonds d'obligations	4 581 428	4 912 748	(331 320)	4 215 993	4 633 263	(417 270)
Fonds d'actions canadiennes	6 080 892	6 340 116	(259 224)	5 809 221	6 336 571	(527 350)
Fonds d'actions internationales	11 130 142	11 180 364	(50 222)	9 924 445	10 394 966	(470 521)
	25 034 325	25 710 575	(676 250)	24 374 606	25 908 339	(1 533 733)

Les justes valeurs des placements sont basées sur la juste valeur en fin d'exercice.

5. Revenus de placement

Les revenus de placement se composent des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Gain (perte) à la vente de placements	1 605	(12 173)
Distributions sous forme de dividendes et d'intérêts	2 433 861	1 539 279
Variation de la juste valeur non réalisée	857 483	(67 116)
	3 292 949	1 459 990

5. Revenus de placement (suite)

La présentation des revenus de placement aux états financiers est la suivante :

	2024	2023
	\$	\$
État des résultats		
Revenus de placement alloués aux opérations	1 533 420	1 763 015
Revenus de placement (pertes) non alloués aux opérations (note 6)	1 231 378	(75 099)
Augmentation (diminution) directe des apports reportés		
Revenus de placement (pertes) de fonds affectés en dotation d'origine externe (note 7a)	509 747	(248 571)
Revenus de placement alloués aux apports reportés	6 537	9 234
État de l'évolution des soldes de fonds		
Revenus de placement réinvestis dans les fonds de dotation	11 867	11 411
	3 292 949	1 459 990

6. Réserve sur les revenus de placement

En conformité avec la politique d'appropriation des revenus de placement de la Fondation du rein, les revenus de placement alloués aux opérations sont déterminés au début de l'année comme étant un pourcentage de la juste valeur des placements, avec un maximum de 5 %. Avec l'approbation du Conseil d'administration national, des revenus de placement additionnels peuvent être alloués aux opérations à des fins spécifiques. Tout excédent des revenus de placement par rapport au montant alloué est reconnu comme étant un revenu de placement non alloué aux opérations. Dans la mesure où le revenu de placement est moindre que le montant alloué, le manque à gagner est retiré de la réserve sur les revenus de placement et est reconnu comme une diminution du revenu de placement non alloué aux opérations. Les objectifs de cette politique sont de présenter annuellement un montant plus stable de revenus de placement à l'état des résultats et d'aider à maintenir le capital, ceci s'appliquant également aux années au cours desquelles les marchés sont moins performants.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	1 457 634	1 532 733
Revenus (pertes) de placement non alloués aux opérations	1 231 378	(75 099)
Solde à la fin	2 689 012	1 457 634

En 2017, le Conseil d'administration national a créé un Fonds d'innovation qui est financé par les revenus de placement alloués aux opérations.

Le solde en réserve sur les revenus de placement à la fin de l'exercice comprend un engagement de 20 720 \$ (129 332 \$ en 2023) pour le Fonds d'innovation. La réserve sur les revenus de placement est une composante du fonds affecté d'origine interne (note 9).

7. Apports reportés

a) *Apports reportés*

Les apports reportés comprennent des apports pour lesquels le donateur impose des affectations pour une raison spécifique, augmentés des revenus de placement tirés des affectations en dotation d'origine externe. Ces montants sont constatés aux revenus quand les dépenses relatives à ces affectations sont engagées. La Fondation du rein se conforme à ces affectations d'origine externe.

	Solde au début	Ajouts	Débours	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Revenus de placement des fonds affectés en dotation d'origine externe (note 5)	1 088 528	509 747	—	1 598 275
Programmes et services incluant le don d'organes	2 688 505	1 473 554	1 657 546	2 504 513
Recherche et KRESCENT	582 897	377 704	119 142	841 459
Relations gouvernementales et communautaires	466 363	—	49 716	416 647
Campagnes de financement	254 151	278 694	373 036	159 809
Développement des bénévoles et de la Fondation	127 280	217 124	327 145	17 259
	5 207 724	2 856 823	2 526 585	5 537 962

b) *Apports reportés — immobilisations*

Ce solde inclut les dons et les achats en immobilisations avec les fonds désignés à cet effet.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	339 216	381 590
Plus : apports reçus		
Moins : montants reconnus dans les revenus durant l'exercice	(42 035)	(42 374)
Solde à la fin	297 181	339 216

8. Affectés en dotation d'origine externe

Les fonds affectés en dotation d'origine externe représentent le montant initial de la dotation.

	2024	2023
	\$	\$
Recherche	2 419 036	2 411 425
Programmes et services incluant le don d'organes	2 176 178	2 146 853
Non spécifiées	712 313	659 018
	5 307 527	5 217 296

Le changement de la juste valeur pour les dotations d'origine externe est reflété dans les apports reportés.

9. Affectés d'origine interne

Le solde de fonds d'affectations d'origine interne comprend des ressources désignées par le Conseil d'administration national à des fins spécifiques. Ces fonds se composent de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
Surplus pour utilisation au cours des prochaines années	7 106 597	8 590 092
Trois années d'engagements pour la recherche	4 243 331	4 651 681
Réserve sur les revenus de placement (note 6)	2 689 012	1 457 634
Renforcement des capacités pour la Saskatchewan	190 548	190 548
Dépenses en immobilisations futures pour le sud de l'Alberta	80 000	80 000
Programmes du Manitoba	26 530	26 530
	14 336 018	14 996 485

En 2016, le Conseil d'administration national a approuvé une politique visant à encourager la responsabilité financière à long terme. La politique permet aux divisions et au bureau national de transférer une partie de leur part de l'excédent consolidé pour les dépenses au cours des prochaines années.

10. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 11 330 \$ (52 231 \$ au 31 décembre 2023).

11. Engagements et obligations contractuelles

La Fondation du rein a des engagements pour la recherche (incluant le programme KRESCENT). Ces engagements, diminués des apports reportés pour la recherche, totalisent 4 513 332 \$. La Fondation du rein s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation à long terme relatifs à ses locaux, à verser des montants minimaux totalisant 2 997 951 \$ et dont elle est responsable, à l'exception de certaines dépenses d'exploitation. Ces montants sont censés être payés au cours des prochains exercices selon le calendrier suivant :

	Engagements de recherche	Contrats de location- exploitation
	\$	\$
2025	2 739 862	717 981
2026	1 253 645	693 527
2027	249 825	600 425
2028	160 000	216 547
2029	110 000	200 671
2030 et suivants	—	568 800
	4 513 332	2 997 951

La Fondation canadienne du rein

Notes complémentaires

31 décembre 2024

12. Ventilation

Tel que le décrit la note portant sur les principales méthodes comptables, les dépenses de gestion et d'administration ont été ventilées comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Programmes et services incluant le don d'organes	740 481	742 875
Recherche	236 267	299 248
Relations gouvernementales et communautaires	205 525	195 461
Coût des campagnes de financement	200 137	231 227
Développement des bénévoles et de la Fondation du rein	189 465	209 359
	1 571 875	1 678 170

Comme le décrit la note portant sur les principales méthodes comptables, certaines charges encourues en même temps que les campagnes de financement ont été affectées à d'autres activités :

	2024	2023
	\$	\$
Relations gouvernementales et communautaires	242 196	208 961

13. Opérations entre parties liées

La Fondation du rein a un intérêt économique dans The Canadian Kidney Trustee Corporation (la « Fiducie »), puisque la Fiducie est l'organisme national dédié aux collectes de fonds afin de soutenir la Fondation du rein par la collecte et la revente de biens donnés, y compris des vêtements et des articles ménagers. Durant l'année, la Fondation du rein a effectué des opérations avec la Fiducie, qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont mesurées à la valeur d'échange. Le montant dû entre ces parties liées est présenté distinctement dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, la Fondation du rein a refacturé des frais de gestion pour un montant de 110 556 \$ (92 130 \$ en 2023) pour les services administratifs rendus.

Le résumé des informations financières de la Fiducie aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

	2024	2023
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	917 173	744 222
Passif	917 173	744 222
Le passif inclut un montant dû à la Fondation du rein de 574 770 \$ (337 677 \$ en 2023)		
État des résultats		
Total des produits	4 456 102	4 394 245
Total des charges	4 061 805	4 184 658
Don du surplus à la Fondation du rein	394 297	209 587
Excédent des produits sur les charges	—	—

13. Opérations entre parties liées (suite)

	2024	2023
	\$	\$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	257 056	(1 065 383)
Activités d'investissement	(2 911)	—
Activités de financement	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	254 145	(1 065 383)

14. Instruments financiers

Risque de crédit

La Fondation du rein est exposée au risque de crédit découlant du fait que les donateurs et les débiteurs pourraient éprouver des difficultés financières et ne seraient pas en mesure de respecter leurs engagements. Cependant, les donateurs et les débiteurs de la Fondation du rein sont nombreux et variés, ce qui lui permet de réduire la concentration du risque de crédit.

Risque de marché

Le portefeuille de placement de la Fondation du rein est exposé au risque de marché, soit celui que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des variations du cours du marché, que ces variations soient imputables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou encore à des facteurs touchant l'ensemble des valeurs mobilières négociées. Ces risques incluent les risques de variation des taux d'intérêt et de change. Le portefeuille de placement de la Fondation du rein est géré professionnellement sur la base d'une politique de placement diversifiée afin de gérer ce risque. Le portefeuille de placement est examiné de façon régulière par le National Finance and Audit Committee et le Investment Committee de la Fondation du rein.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation du rein est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation du rein surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2024, les principaux passifs financiers de la Fondation du rein étaient les créditeurs et charges à payer.

15. Informations supplémentaires

En 2024, la rémunération totale des employés de la province de l'Alberta, dont la principale fonction est la tenue de campagnes de financement, est de 162 093 \$ (196 431 \$ en 2023).